



Conseil économique et social

Distr. générale
20 janvier 2025

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique
Cinquante-septième session

Addis-Abeba, 17 et 18 mars 2025
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*
Tables rondes de haut niveau

Table ronde 2 : Promouvoir les investissements transfrontaliers, les systèmes de paiement instantané et l'inclusion numérique en Afrique

Note conceptuelle

I. Contexte

1. L'adoption d'un protocole sur le commerce numérique a marqué une étape importante dans la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Ce protocole a été conçu pour améliorer l'efficacité commerciale, la connectivité et la compétitivité par les technologies numériques. Il porte principalement sur les paiements numériques, le commerce électronique, les flux de données transfrontaliers et la cybersécurité. Ces domaines contribuent à la création d'un environnement du commerce numérique cohérent sur l'ensemble du continent. L'un des principaux buts du protocole consiste à faciliter le bon déroulement du commerce numérique afin de stimuler l'intégration économique et l'innovation, plus précisément par la mise en place de mesures visant à remédier aux incohérences qui existent dans les réglementations et à promouvoir une approche harmonisée. Dans une étude réalisée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA)¹, celle-ci a estimé que si l'on réduisait de 1 % les restrictions édictées dans les réglementations relatives au commerce numérique, cela pourrait accroître de 21,5 % (soit 508 millions de dollars) le commerce numérique intra-africain.

2. Les systèmes de paiement instantané inclusifs jouent un rôle crucial dans l'accélération de la mise en œuvre du protocole, car les transactions en temps réel, sécurisées et peu coûteuses qu'ils permettent d'effectuer sont indispensables pour étendre les systèmes de paiement numérique dans toute l'Afrique. En réduisant les délais et les coûts de transaction auxquels donne communément lieu le commerce

* E/ECA/CM/57/1.

¹ CEA, « Enhancing intra-African trade through digitalization from a regulatory perspective » (à paraître).



transfrontalier, les systèmes de paiement instantané inclusifs rendent les transactions numériques plus rationnelles et plus accessibles, favorisant ainsi une plus grande participation des petites et moyennes entreprises et des consommateurs à l'économie numérique. En outre, ces systèmes facilitent l'inclusion financière en donnant aux segments de la population mal desservis un accès plus large aux services financiers, leur permettant ainsi de participer au commerce numérique, ce qui stimule la croissance et l'intégration économiques. L'interopérabilité de ces systèmes, comme l'illustre le Système panafricain de paiement et de règlement, cadre avec plusieurs des buts du protocole, à savoir harmoniser les normes de paiement numérique, simplifier les transactions entre les États parties à l'Accord et faire progresser la transformation et l'intégration économiques de l'Afrique. Les systèmes de paiement instantané inclusifs pourraient considérablement élargir l'accès aux services financiers pour les adultes laissés de côté en matière financière sur tout le continent.

3. C'est dans ce contexte que la CEA et la Fondation AfricaNenda organisent une table ronde de haut niveau intitulée « Promouvoir les investissements transfrontaliers, les systèmes de paiement instantané et l'inclusion numérique en Afrique ». La manifestation sera axée sur l'importance qu'il y a à favoriser l'extension des systèmes de paiement instantané inclusifs en Afrique. La table ronde a pour but de contribuer à la bonne exécution de l'Accord afin d'activer l'intégration économique, de doper le commerce intra-africain et de faciliter la réalisation d'une croissance économique durable sur l'ensemble du continent.

II. Objectifs

4. La table ronde de haut niveau sera l'occasion d'encourager la tenue de débats sur le protocole. Les intervenants examineront la façon dont les systèmes de paiement instantané peuvent faciliter la mise en œuvre de l'Accord. Les principales conclusions d'un rapport sur l'état des systèmes de paiement instantané inclusifs en Afrique², publié en 2024, seront présentées ; la présentation mettra en lumière les principales tendances, les principaux problèmes rencontrés et les principales possibilités à exploiter qui sont à la base de l'adoption du paiement numérique et apportera des informations exploitables permettant d'assurer la croissance et l'inclusion dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine. Les principaux objectifs de la table ronde sont les suivants : faire mieux connaître les systèmes de paiement instantané ; explorer les possibilités de synergie entre les systèmes de paiement et les plateformes numériques en place afin de créer des systèmes de commerce numérique cohérents et rationnels dans le cadre de la Zone ; promouvoir l'harmonisation des réglementations afin de favoriser le déploiement et le fonctionnement harmonieux des systèmes de paiement instantané à travers les frontières africaines ; plaider en faveur de l'adoption de ces systèmes par les membres de la CEA ; et trouver des partenariats d'assistance technique et d'investissement afin de renforcer les capacités en matière de commerce numérique.

III. Public cible

5. La Commission économique pour l'Afrique et la Fondation AfricaNenda ont l'intention de tirer parti de la session annuelle de la CEA, qui réunit les principaux

² Sabine Mensah et Jacqueline Jumah, *The State of Inclusive Instant Payment Systems in Africa : SIIPS 2024* (Fondation AfricaNenda, Grand Baie, 2024).

acteurs de la finance, de la planification et du développement économique, notamment les ministres concernés, les gouverneurs des banques centrales et les personnalités importantes qui participent à la mise en œuvre de l'Accord. Elles discuteront de l'intégration des systèmes de paiement instantané inclusifs pour promouvoir l'Accord, en se concentrant sur des sujets tels que les avantages de ces systèmes dans la réduction des coûts de transaction et l'intensification du commerce numérique, la nécessité de cadres réglementaires harmonisés et de solides investissements dans les infrastructures, ainsi que le rôle des innovations technologiques. Les participants se pencheront également sur les stratégies permettant de garantir l'inclusivité et l'accessibilité des systèmes, en particulier pour les collectivités mal desservies, et ils mettront en lumière l'importance de la collaboration transfrontalière et des partenariats entre secteur public et secteur privé. En outre, ils étudieront l'incidence potentielle des systèmes sur les petites et moyennes entreprises ainsi que le soutien dont ces entreprises auraient besoin pour pouvoir participer au commerce numérique. Enfin, ils chercheront à définir une approche globale permettant de stimuler l'intégration économique dans toute l'Afrique.

IV. Orateurs et modérateur/trice

6. Les renseignements concernant les orateurs et le modérateur ou la modératrice de la table ronde seront publiés en temps voulu.

V. Coordonnatrices

7. Les coordonnatrices de la table ronde sont Aline Kame Nakaima (aline.kamenakaima@un.org) et Ndinaye Sekwi Charumbira (ndinaye.sekwi@un.org), en service à la Division de l'intégration régionale et du commerce de la Commission économique pour l'Afrique.
